

<p align="center">Déclaration de confidentialité relative au traitement de données à caractère personnel au nom et pour le compte de l'AVIQ par le centre d'appels dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19</p>

Il existe un risque sanitaire lié à la propagation du coronavirus et il est important de mettre en place des mesures adéquates afin d'en limiter la propagation, notamment dans le cadre du processus de déconfinement progressif, par phases successives, décidé par le Conseil national de sécurité à partir du 4 mai 2020. Ce processus de déconfinement a pour effet d'accroître les contacts entre les personnes et, par conséquent, entraîne un risque accru de contamination au COVID-19.

Parmi les mesures retenues, le suivi des contacts (aussi appelé « contact tracing ») est une méthode de prévention individualisée permettant, d'une part, d'identifier les personnes qui ont été en contact avec un porteur du COVID-19 et d'autre part, de les contacter afin de les en informer et de leur fournir des recommandations adéquates (rester à la maison, faire du télétravail, se tester, etc). Cette mesure permet ainsi de limiter voire d'éviter que ces personnes ne propagent à leur tour le virus à d'autres.

Le suivi des contacts implique la collaboration des personnes infectées par le COVID-19 (ou dont le médecin présume fortement une telle infection), puisqu'il va leur être demandé d'identifier les personnes avec qui elles ont été en contact dans les deux jours avant qu'elles ne commencent à présenter des symptômes et jusqu'à 7 jours après le début des symptômes ou l'appel. Cette collaboration est essentielle pour contribuer à ralentir la propagation du virus.

La personne testée positive au COVID-19 ou dont le médecin présume fortement une telle infection est appelée « cas index ». La personne avec qui le cas index a été en contact est appelée « contact ».

Ce suivi des contacts sera effectué par un centre d'appels, sous la responsabilité de l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ). Si l'appel échoue de façon répétée, une visite à domicile est organisée afin de collecter les informations et donner les conseils.

L'AVIQ accorde une grande importance au traitement de vos données à caractère personnel, c'est pourquoi elle souhaite vous communiquer les informations et coordonnées suivantes.

1. Qui est responsable du traitement de vos données à caractère personnel ?

C'est l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ), qui est responsable du traitement de vos données à caractère personnel pour le suivi des contacts par le centre d'appels dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19.

	Rue de la Rivelaine, 21 B-6061 Charleroi
	info@aviq.be

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du délégué à la protection des données de l'AVIQ :

	Rue de la Rivelaine, 21 B-6061 Charleroi
	dpo@aviq.be

2. Pourquoi et sur quelles bases juridiques des données à caractère personnel sont traitées par le centre d'appels ?

Si vous êtes une personne testée positive au COVID-19 ou dont le médecin présume fortement une telle infection (« cas index »)

Le centre d'appels traite des données à caractère personnel vous concernant dans le but :

- de rechercher, d'identifier et de contacter les personnes avec qui vous avez déclaré être entrés en contact dans le but de leur donner des conseils afin de protéger leur entourage d'une contamination par le virus

Votre nom ne sera en aucun cas communiqué aux contacts que vous mentionnez.

- d'identifier les collectivités dont vous faites partie afin de les contacter pour qu'elles puissent prendre des mesures en vue d'éviter la propagation du virus dans cette collectivité. On entend par collectivité, par exemple, une école ou un système d'enseignement supérieur, une maison de soins, les gardes d'enfants, un centre pour personnes handicapées, un centre de réhabilitation, un internat, un centre de détention, un centre pour les sans-abri ou les sans-papiers, un centre psychiatrique, un centre d'asile.

Votre nom sera communiqué au médecin de la collectivité avec laquelle vous avez été en contact ou, si elle n'en possède pas, au responsable de celle-ci afin que toute mesure nécessaire soit mise en place pour lutter contre la diffusion du virus au sein de cette collectivité. Tant le médecin que le responsable de la collectivité sont tenus au secret professionnel et ils garantissent, au sein de la collectivité, le traitement de vos données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur.

Si vous êtes une personne avec qui le cas index a été en contact (« contact »)

Le centre d'appels traite des données à caractère personnel vous concernant dans le but :

- de vous identifier ;
- de vous contacter afin de vous prévenir que vous avez été en contact avec une personne infectée ou dont le médecin présume fortement une telle infection.
- de vous fournir les recommandations adéquates à votre situation.
- de permettre :
 - o si vous avez été identifié comme un contact à haut risque : un suivi des recommandations formulées s'il a été suggéré de réaliser un test-PCR, test utilisé pour confirmer qu'une personne est positive au COVID-19.
 - o de suivre l'évolution des symptômes afin de vous inviter à consulter votre médecin en cas d'apparition de ceux-ci durant les 14 jours après avoir été averti que vous soyez identifié comme contact à bas risque ou à haut risque.

Le traitement des données à caractère personnel a lieu dans le cadre d'une obligation légale imposée à l'AVIQ conformément à :

- l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 35 organisant le tracing socio-sanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie COVID-19.
- le décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé ;
- l'arrêté royal n° 18 du 4 mai 2020 portant création d'une banque de données auprès de Sciensano dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19
- la délibération n°20/134 relative à la communication de données à caractère personnel par les collectivités à la plateforme EHEALTH et à la communication de données à caractère personnel par la plate-forme EHEALTH à Sciensano dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 – création de la base de données collectivités.

L'interdiction de traitement de données relatives à la santé ne s'applique pas car les objectifs de ce traitement sont liés à l'exécution d'une tâche d'intérêt général en matière de santé publique, conformément à l'article 9, 2, i) du règlement général sur la protection des données (RGPD).

3. Quelles sont les données à caractère personnel traitées, comment sont-elles obtenues et à qui sont-elles communiquées ?

Personnes concernées	Opération de traitement	Catégories de données traitées	Objectifs	Source	Destinataires
Personnes testées positives au Covid-19 ou dont le médecin présume une telle infection (« cas index»)	Consultation	Données d'identification (nom, prénom, numéro de registre national, numéro de téléphone)	Contacter le cas index	Base de données Sciensano	/
		Coordonnées de contact (numéros de téléphone) ou de personnes de référence (l'entourage proche)	Contacter le cas index si celui-ci est mineur ou dans l'incapacité de prendre l'appel (<i>par exemple le cas index est aux soins intensifs</i>)	Base de données Sciensano	/
	Récolte et communication	Informations relatives aux collectivités (c'est-à-dire école, maison de soins, garde d'enfants, centre pour personnes handicapées, centre de revalidation, internat, centre de détention, centre pour les sans-abri ou les sans-papiers, centre psychiatrique, centre d'asile,...) auxquelles le cas index appartient ou qu'il a fréquentées	Informier le médecin ou le responsable de la collectivité afin qu'ils puissent prendre les mesures adéquates	Auprès du cas index ou son entourage proche	Base de données Sciensano

		Données médicales relatives à la présence ou non de symptômes (tels que la fièvre, la toux, ...) et la date des symptômes	La date liée à l'apparition des symptômes est importante pour identifier les contacts deux jours avant et sept jours après cette apparition	Auprès du cas index ou son entourage proche	Base de données Sciensano
		Données d'identification des contacts (nom, prénom, téléphone et adresse, adresse e-mail), personne de référence (entourage proche) éventuelle si contact mineur	Identifier les personnes avec qui le cas index a été en contact afin de pouvoir les appeler	Auprès du cas index ou son entourage proche	Base de données Sciensano
		Données professionnelles de ce contact	Identifier les types d'interactions avec un professionnel de la santé qui aurait été en contact avec le cas index pour évaluer le risque (bas/haut). <i>Exemple : portait-il une protection ?</i>	Auprès du cas index ou son entourage proche	Base de données Sciensano
	Communication	Données d'identification (nom, prénom, numéro de téléphone)	Informers le médecin ou le responsable de la communauté la collectivité afin qu'elle puisse prendre les mesures adéquates	Base de données Sciensano	Collectivité (médecin ou responsable tenu au secret professionnel)
		Données médicales liées à une infection au COVID-19	Informers le médecin ou la responsable de la collectivité afin qu'elle puisse prendre les mesures adéquates	Base de données Sciensano	Collectivité (médecin ou responsable tenu au secret professionnel)

Personnes avec lesquelles le cas index a été en contact (« contact »)	Consultation	Données d'identification (nom, prénom, numéro de registre national, numéro de téléphone, adresse e-mail, adresse)	Contacteur le contact	Base de données Sciensano	/
	Récolte et communication	Données d'identification (nom, prénom, numéro de registre national, numéro de téléphone, adresse e-mail, adresse)	Appeler le contact	Base de données Sciensano	/
		Données médicales liées à la présence de symptômes	Recommander de faire le test-PCR. On entend par test-PCR, le test utilisé pour confirmer qu'une personne est positive au COVID-19	Auprès du contact	Base de données Sciensano

4. Pendant combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées ?

Les données récoltées par les agents du centre d'appels ne sont pas stockées au sein des systèmes d'information de l'AVIQ. Une fois récoltées, ces données sont directement communiquées à la base de données Sciensano. Par conséquent l'AVIQ ne conserve pas de données à caractère personnel vous concernant.

Toutes les données à caractère personnel reçues par Sciensano seront effacées avant le 9 juin 2020.

Les données destinées à la recherche scientifique seront conservées jusqu'à 30 ans après le décès du patient dans un environnement distinct et sous forme pseudonymisée.

5. Quels sont les droits dont vous disposez dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel ?

Vous avez le droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Vu que l'AVIQ ne stocke pas dans ses systèmes d'information de données personnelles vous concernant dans le cadre du traitement de vos données par le centre d'appel, vous pouvez adresser votre demande directement à Sciensano :

- ⇒ En utilisant le formulaire de contact en ligne sur le site internet de Sciensano: <https://www.sciensano.be/fr/avis-de-confidentialite>
- ⇒ En prenant contact avec le fonctionnaire chargé de la protection des données chez Sciensano via: InformationSecurity@sciensano.be

Vous avez également le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles ou 02/274.48.00 ou contact@apd-gba.be). Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site: <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/> .

6. Modifications

L'AVIQ est susceptible d'apporter des modifications à la présente déclaration de confidentialité si cela s'avèrerait nécessaire à la lumière de modifications législatives ou de directives de l'autorité de protection des données. N'hésitez donc pas à visiter régulièrement notre site web : <https://www.aviq.be/coronavirus.html> afin de vous tenir informé de tout changement éventuel.

Dernière mise à jour : 18/05/2020